

**Conditions de l'offre  
Contrat d'assurance 2-roues  
Adhésion à la Formule Révolution In&motion – Location de la In&box**

### **1. Conditions de l'offre**

Pour bénéficier de cette offre, l'adhérent doit :

- être titulaire ou souscrire un contrat d'assurance 2-roues (hors cyclomoteur et contrat Moto de circuit) auprès de la Mutuelle des Motards

### **2. Descriptif de l'Offre d'adhésion In&motion (location de la In&box)**

La Mutuelle des Motards a conclu un partenariat avec In&motion, entreprise française, qui a développé un système airbag autonome à déclenchement électronique.

Le système se compose :

- D'une partie coussin airbag intégré dans des vêtements destinés à l'utilisateur de deux roues motorisées
- D'un boîtier In&box : l'appareil de détection du système airbag contenant les capteurs et permettant de commander le gonflage de l'airbag en cas de chute (voir manuel utilisateur).

Les types de vêtement intégrant le coussin airbag In&motion sont variés : gilet à porter sous un blouson ou doublure amovible. A Septembre 2019, 3 marques proposent ou proposeront courant de l'année 2019 des vêtements équipés du système airbag In&motion : IXON, FURYGAN et HELD.

Pour que le système airbag soit fonctionnel, l'utilisateur doit au préalable souscrire à une offre In&motion sur le site web [my.inemotion.com](http://my.inemotion.com)

La Mutuelle des Motards et In&motion prennent en charge 50% de la première année de la totalité du coût de l'adhésion à la Formule Révolution annuelle (location In&box) au tarif de 120 €TTC\* par an, soit 60€ TTC. Au-delà de cette année, le sociétaire, s'il souhaite continuer l'adhésion, devra s'acquitter du paiement dû à la location de la In&box.

### **3. Exclusion**

L'offre n'est pas rétroactive et donc n'est pas accessible au sociétaire qui a déjà activé son adhésion à In&motion avant le 16 septembre 2019. Cependant, celui-ci peut tout de même bénéficier d'une deuxième adhésion pour son passager grâce à son numéro de sociétaire.

### **4. Caractéristique de l'offre**

L'offre est personnelle, incessible, et non transférable. Elle ne peut faire l'objet d'aucun remboursement de la part de la Mutuelle des Motards.

Une seule adhésion par adresse électronique est possible.

La présente offre est valable, pendant sa période de validité, pour deux adhésions à la formule Révolution annuelle par sociétaire. La deuxième adhésion est accessible à partir du 17 septembre 2019 et jusqu'à la fin de la période de validité de l'offre.

Cette offre n'est pas cumulable avec un autre code promotionnel mais reste cumulable avec les offres proposées par la Mutuelle des Motards telles que le Chèque Équipement Solidaire et le parrainage selon les conditions prévues.

La prise en charge d'une partie de l'abonnement par la Mutuelle des Motards et In&motion prend fin au bout de l'année souscrite.

A l'issue de la première année d'adhésion, le sociétaire peut alors choisir de :

- Prolonger l'adhésion In&motion et procéder au paiement directement à In&motion.
- Ne pas prolonger l'adhésion et retourner la In&box à In&motion selon les conditions générales de location de la In&box.

## **5. Période de validité**

La présente offre est valable pour toute adhésion à la formule Révolution annuelle In&motion effectuée entre le **16 septembre et le 31 décembre 2019 inclus**.

## **6. Responsabilité de la Mutuelle des Motards**

La Mutuelle des Motards ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement de la In&box ou de défaut du système airbag dans lequel la In&box est placée.

## **7. Protection des données personnelles**

### **(i) Données collectées par la Mutuelle des Motards et transmises à In&motion**

Afin de bénéficier de l'offre, la Mutuelle des Motards communique à In&motion vos données personnelles permettant votre identification auxquelles vous avez préalablement donné votre accord. Vous avez la possibilité de retirer votre accord en contactant la Mutuelle des Motards.

### **(ii) Données collectées par In&motion et transmises à la Mutuelle des Motards**

Les informations recueillies directement auprès de vous, identifiées comme obligatoires ou non par la présence d'un astérisque, sont destinées à la société In&motion pour assurer la création, la gestion de votre compte et l'adhésion à la formule Révolution. Elles sont conservées pour la durée nécessaire à la gestion de votre compte. Les informations listées ci-dessous peuvent être communiquées à l'Assurance Mutuelle des Motards dans le cadre de la gestion de ses clients pour la durée nécessaire à assurer la gestion de l'offre promotionnelle :

- Nom
- Prénom
- Adresse e-mail

Dans les limites prévues par la réglementation applicable à la protection des données (Règlement Général à la Protection des Données et Loi Informatique et libertés), vous bénéficiez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation, à la portabilité, ainsi que d'un droit à définir les directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez également vous opposer, pour un motif légitime, à l'utilisation de ces données.

Vous seul pouvez exercer ces droits sur vos propres données en écrivant à [customer@inemotion.com](mailto:customer@inemotion.com)

En outre, si vous estimez, après avoir contacté In&motion, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Liberté.